



ROMB1BA

2024 - 2025

Bachelier en langues et lettres françaises et romanes,
orientation générale

A Bruxelles Saint-Louis - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français

ROMB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Entreprendre des études de langues et lettres françaises et romanes, c'est poser un choix important pour la société de demain : en effet, celui qui maîtrise sa langue, sa littérature et sa culture, parce qu'il est capable de décoder tout type de discours et de construire des arguments convaincants, se donne les clés pour comprendre les enjeux de notre civilisation contemporaine et pour intervenir dans la sphère publique ou médiatique. L'avenir ne se construit pas seulement avec ceux qui manient les technologies de pointe, mais également avec ceux qui peuvent résister aux idées reçues ou dangereusement simplistes et proposer une vision du monde plus éclairée et plus humaniste.

Votre profil

Vous aimez lire, vous aimez les oeuvres littéraires de toutes sortes et de tous les genres, y compris celles qui ont été écrites avant notre siècle. Vous voulez en percevoir mieux les procédés, comprendre leurs mécanismes, les analyser et les interpréter. Vous êtes curieux-se de comprendre votre langue, ses mécanismes, ses variétés, sa formation à travers l'histoire, et vous voulez en acquérir une excellente maîtrise.

Vous voulez apprendre (au moins) une autre langue romane (l'espagnol ou l'italien), éventuellement réaliser un séjour d'étude en Espagne ou en Italie (ou dans un pays francophone). Alors, lancez-vous dans les études de romanes !

Votre futur job

Les études de romanes peuvent conduire à l'enseignement et à la recherche. Mais nombreux sont aussi les romanistes engagés dans d'autres domaines, grâce à leurs connaissances linguistiques, leur capacité d'analyse et leur rigueur.

- Enseignement du français (secondaire supérieur et Hautes écoles), enseignement du français à l'étranger ; enseignement de l'espagnol, de l'italien
- Recherche universitaire
- Secteur de l'information et de la communication : journalisme, critique littéraire, formation en communication, publicité
- Institutions culturelles : musées, théâtres, maisons de la culture
- Monde de l'édition : direction de collections, choix des publications, correction d'épreuves, relations avec les auteurs
- Monde du livre : librairies, bibliothèques, centres de documentation
- Administration publique (niveau 1)
- Secteur privé : gestion des ressources humaines, conseillers en communication
- Secteur humanitaire
- Traduction littéraire

Votre programme

Le bachelier en romanes vous offre :

- une double formation en langue française, littéraire et linguistique. Ces deux disciplines font à la fois l'objet d'une approche historique (histoire de la littérature, linguistique historique du français, etc.) et d'une approche synchronique (analyse de textes, théorie littéraire, grammaire, sociolinguistique, etc.).
- une solide formation générale en sciences humaines : philosophie, histoire, critique historique, histoire de l'art, littératures européennes, sciences du langage ; celle-ci vous initie également aux méthodes universitaires et aux démarches de travail scientifique.
- l'étude de la langue et de la littérature espagnoles ou/et italiennes.
- une importante dimension pratique (maîtrise du processus de rédaction).
-

• **Développer une excellente compétence communicative et faire preuve de connaissances métalinguistiques et littéraires explicites dans une langue romane autre que le français**

- Acquérir une excellente maîtrise de la pratique orale et écrite de l'espagnol et/ou de l'italien (Espagnol I, II et III ou Italien I, II et III)
- Acquérir des connaissances approfondies en linguistique de l'espagnol et/ou de l'italien (morphologie, syntaxe, phonologie et

- philosophie
- histoire
- information et communication
- anglais
- langues romanes (étude des deux langues romanes, espagnol et italien)

ROMB1BA Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel
1 2 3

o Contenu de la formation :

o Formation générale

○ BFILO1114	Philosophie	Laurent Van Eynde	[FR] [q1] [60h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ BHIST1111	Critique des sources d'information	Eric Bousmar	[FR] [q1] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ BHIST1140	Histoire des sociétés occidentales	Philippe Desmette (coord.) Florence Liard	[FR] [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐	X		Critique des







● BPOLS1113	Analyse des institutions médiatiques	Victor Wiard	PS [q2] [30h +4h] [5
-------------	--------------------------------------	--------------	----------------------------

⊗ BGERM1360	English literature: the 20th century and beyond 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q1] [30h+7h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BGERM1361	Cross-cultural approaches to English literature, (post)colonial and/or (post)modern perspectives and rewritings of the great classics 🟡 <i>L'étudiant-e suivra obligatoirement ce cours les années impaires.</i>		EN [q2] [30h+8h] [5 Crédits] 🌐

ROMB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études se••

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute

PÉDAGOGIE

Des dispositifs variés

Tout au long de son cursus de bachelier en Langues et lettres françaises et romanes, l'étudiant-e peut bénéficier de dispositifs pédagogiques variés et adaptés aux différents objectifs d'apprentissage : cours magistraux, séances d'exercices encadrées par un assistant, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, présentations orales, séminaires. Certains cours font également appel aux

